

Déclaration politique

'Un partenariat pour la prochaine génération'

1. Nous, chefs d'État ou de gouvernement de l'Union européenne (UE) et de la Communauté des États latino-américains et des Caraïbes (CELAC), et présidents du Conseil européen et de la Commission européenne, décidons, à l'occasion du deuxième Sommet UE-CELAC, d'approfondir notre partenariat stratégique birégional de longue date fondé sur des liens historiques, culturels et humains, sur le droit international, le plein respect des droits de l'homme, des valeurs communes et des intérêts mutuels.
2. Nous saluons notre partenariat stratégique birégional de longue date et en réaffirmons les principes, qui restent aussi valables aujourd'hui qu'ils l'étaient il y a 16 ans, lorsque nous avons tenu, à Rio de Janeiro, notre sommet fondateur Union européenne-Amérique latine et Caraïbes. Nous réaffirmons notre attachement à la déclaration prononcée lors de ce sommet et aux déclarations birégionales ultérieures.
3. Nous réaffirmons notre attachement à l'ensemble des buts et principes consacrés dans la charte des Nations unies. Nous confirmons notre décision de soutenir tous les efforts déployés pour assurer l'égalité souveraine de tous les États, respecter leur intégrité territoriale et leur indépendance politique et régler les différends par des voies pacifiques et conformément à la justice et au droit international. Dans nos relations internationales, nous nous engageons à nous abstenir de tout comportement qui pourrait être contraire à ces principes et à nous abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force d'une manière qui ne serait pas compatible avec les buts et principes des Nations unies. Nous rappelons à cet égard, en référence à la résolution A/RES/69/5 de l'Assemblée générale des Nations unies, que nous sommes opposés aux mesures unilatérales ayant un effet extraterritorial.
4. Nous soulignons les nouveaux progrès accomplis en matière de coopération entre l'Union européenne et les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, et nous félicitons de l'intégration européenne et de la consolidation de la CELAC, en prenant acte du fait que la CELAC a déclaré l'Amérique latine et les Caraïbes zone de paix. Nous considérons ces processus d'intégration régionale, ce dialogue politique, cette coopération, cette solidarité, cette complémentarité et le développement des capacités nationales et régionales, y compris le régionalisme ouvert, pour les pays intéressés par sa mise en œuvre, comme les piliers fondamentaux du multilatéralisme et d'une gouvernance mondiale fondée sur des règles, plus démocratique et plus inclusive.

5. Nous nous engageons à travailler, dans le cadre de notre partenariat stratégique birégional, de manière inclusive et en plaçant les deux régions sur un pied d'égalité, sur les questions couvertes par la déclaration UE-CELAC de Bruxelles intitulée *"Penser ensemble notre avenir pour que les citoyens vivent dans des sociétés prospères, solidaires et durables"* et son plan d'action, ainsi que, selon le cas, dans le cadre des principaux sommets, conférences et sessions extraordinaires organisés au niveau international sur des questions d'intérêt mondial, y compris, en particulier, la troisième conférence internationale sur le financement du développement et le programme de développement pour l'après-2015 afin de parvenir à un résultat qui combine éradication de la pauvreté et développement durable; la 21^e session de la conférence des parties à la CCNUCC (CdP21) en vue d'aboutir à un accord mondial juridiquement contraignant sur le climat qui est nécessaire pour maintenir le réchauffement global en-deçà de 2° C ou 1,5° C; et la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies consacrée au problème mondial de la drogue, qui aura lieu en 2016, afin d'œuvrer en faveur d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue.

6. L'importance de la paix et de la sécurité internationales, l'interdépendance de nos économies, la réalisation de la prospérité pour nos peuples et la vulnérabilité de notre planète exigent que nous redoublions d'efforts pour relever ces grands défis mondiaux dans le respect de la charte des Nations unies.

7. Dans le but de renforcer notre dialogue birégional, d'approfondir nos relations mutuelles afin de pouvoir exploiter tout leur potentiel, de répondre aux attentes légitimes de nos peuples et de relever efficacement les défis mondiaux, nous, chefs d'État ou de gouvernement, réunis à Bruxelles, chargeons nos ministres des affaires étrangères de se livrer à un exercice de réflexion global et inclusif sur l'avenir de notre relation birégionale, portant notamment sur l'évaluation de nos programmes et actions adoptés lors des sommets et sur la meilleure façon de réaliser ces objectifs communs. Les résultats de cet exercice seront présentés lors de la réunion birégionale des ministres des affaires étrangères qui aura lieu en 2016.

8. Guidés par ces valeurs et cette vision communes, nous renouvelons notre partenariat stratégique et nous nous engageons à continuer à travailler de concert afin de parvenir à des sociétés plus prospères, solidaires, inclusives et durables, pour le bien de nos peuples et des générations futures.

Bruxelles, le 11 juin 2015.

* The present document is a courtesy translation, provided by the General Secretariat of the Council, of the original English text.